

Projet éducatif d'organisation des horaires scolaires (Ordonnance ECD/ 63/2016 du 16 Février. BOA 19/02/2016)

C'est quoi?

Les centres ont une autonomie pour adapter les horaires scolaires au Projet éducatif du centre dans lequel ils peuvent mettre en œuvre leurs projets d'innovation et d'offrir une meilleure attention à leurs élèves.

Qu'est ce qu'il suppose?

1. Les familles et les enseignants peuvent décider par vote (processus qui exige une large majorité en faveur du projet) l'organisation des heures de classe, en distribuant les heures d'enseignements et autres activités en fonction de leurs besoins et considérations.
2. L'école reste ouverte au même volume horaire de cours. Dans certains cas, ils pourraient changer les heures d'ouverture et de fermeture.
3. Les élèves auront toujours le même volume horaire: 5 heures par jour.
4. La cantine et les transports scolaires continueront à fonctionner selon le modèle précédent; ils changent simplement leurs horaires.
5. Les activités contenues dans le projet seront réalisées aux moments où le document joint sera reçus.

les étapes et les temps

1. L'élaboration du projet par une commission dans laquelle sont représentés tous les secteurs de la communauté éducative.
2. la Validation du projet par le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports.
3. l'approbation du projet au Sénat et au conseil scolaire.
4. l'information des familles sur le projet les dates et les heures du vote.
5. Le vote.

Pourquoi participer à ce processus

Parce que nous faisons tous partie de la communauté éducative de l'école I.

Parce que nous décidons de la manière et le temps de l'éducation de nos enfants.

Parce que le vote est très important aussi bien du père que celui de la mère (ce sont les deux qui comptent).

Documents joints à cette information

Calendrier des Dates et des heures des réunions informatives aux familles.

Calendrier de dates et des heures du vote.

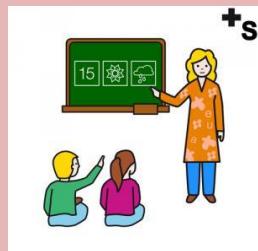
Les activités d'innovation, du renfort éducatif, extrascolaire ... du projet

*Departamento de Educación, Cultura y Deporte. Orden ECD/63/2016, de 16 de febrero, por la que se regula la implantación de proyectos educativos de organización de tiempos escolares en centros de Educación Infantil y Primaria y en centros de Educación Especial de la Comunidad Autónoma de Aragón, sostenidos con fondos públicos, y se realiza su convocatoria para el curso 2016-17.



Les horaires scolaire 2015/16

De 09:00 à 12:30 h.



Cours

De 12:30 à 15:30 h.



Cantine, appui éducative, activités d'innovation, ateliers avec les monitrices de la cantine, activités extrascolaires.

De 15:30 à 17:00 h.



cours

Projet DE L'annee scolaire 2016/17

De 09:00 à 14:00 h.

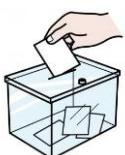


Cours

De 14:00 à 17:00 h.



Cantine, appui éducative, activités d'innovation, ateliers avec les monitrices de la cantine, activités extrascolaires.



Jour et heure du vote: